



MAIRIE DE LURY SUR ARNON
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024**
19h00 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

Présents : Chantal CREPAT, Annick GAUSSET, Angélique LAMY, Sophie VIVIEN, Christophe CHARRIOT, Thierry CHERRIER, Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Bernard MITTON, Jean-François PETIT

Absents ou Excusés : Arnaud HEMERET (Pouvoir à Chantal CREPAT), Laëtitia FOUSSARD, Aude TIVRIER (Pouvoir à Christophe CHARRIOT)

Secrétaire de séance : Annick GAUSSET

Ouverture de la séance : 19h20

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 25 avril 2024.

Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé par les membres présents par 11 voix « Pour »

2 – DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

***2024014 - DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU
« BUDGET COMMUNAL »***

Le Maire présente aux membres le Compte Administratif 2023 du Budget communal arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL RECETTES	716 519,08
TOTAL DEPENSES	628 615,59
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	87 903,49
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022	246 851,51
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023 A REPORTER	334 755,00

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL RECETTES	603 386,28
TOTAL DEPENSES	208 442,45
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	394 943,83
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2022 REPORTE	85 420,26
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2023 A REPORTER	480 364,09

Et assiste à la discussion qui a suivie.

Madame Angélique LAMY est élue président de séance.

Madame Chantal CREPAT, Maire de Lury/Arnon est sortie au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix « Pour »)

DECIDE

- ✚ D'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du Budget Communal,*
- ✚ D'autoriser et charge Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.*

3 – DELIBERATION PORTANT SUR UN BORNAGE DANS LE BUT D'UNE VENTE

Les Consorts PERROT sont en train de vendre la parcelle A0489 à la Zunière.
Ils ont sollicité le géomètre expert, M. Philippe BLANCHAIS pour en effectuer le bornage.

2024015 - DELIBERATION PORTANT SUR LA REGULARISATION DES LIMITES DU CHEMIN RURAL DIT DE LA ROCHE A CHANTE-RENARD

Les Consorts PERROT propriétaire de la parcelle A0489 au lieu dit « La Zunière » ont demandé par l'intermédiaire de Monsieur Philippe BLANCHAIS, Géomètre-Expert à Mehun sur Yèvre la régularisation des limites du chemin rural au droit de cette parcelle afin de mettre en conformité les limites de propriété avec les limites de fait sur le terrain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 11 voix « Pour »

DECIDE

- D'ACCEPTER la régularisation des limites du chemin rural dit de la Roche à Chante-Renard établi par Monsieur Philippe BLANCHAIS, géomètre-expert (plan joint)*
- QUE Les frais d'acte seront à la charge des Consorts PERROT et des Consorts CHAUMEAU*
- D'AUTORISER ET CHARGE Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.*

4 – DELIBERATION PORTANT SUR L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SAS PARC EOLIEN DE LA VEVE D'UN PARC EOLIEN COMPOSE DE DEUX AEROGENERATEURS ET D'UN POSTE DE LIVRAISON SUR LE TERROITE DE LA COMMUNE DE CHERY

2024016 - DELIBERATION PORTANT SUR L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE SAS PARC EOLIEN DE LA VEVE D'UN PARC EOLIEN COMPOSE DE DEUX AEROGENERATEURS ET D'UN POSTE DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHERY

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune a procédé à l'affichage d'un avis d'enquête publique transmis par la Préfecture du Cher.

Celle-ci concerne la demande d'autorisation présentée par la société SAS Parc Eolien de la Vève d'un parc éolien composé de deux aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Chéry.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix « Pour », 1 voix « Contre », 4 « Abstentions »

DECIDE

- *D'émettre un avis favorable à ce projet*
- *Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches inhérentes à cette décision.*

5 – QUESTIONS DIVERSES

🚧 Horaires pour la tonte

Horaires de tonte pendant les jours ouvrables : Du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 / 14h00 à 19h30.

Horaires d'utilisation de la tondeuse à gazon le samedi : De 9h à 12h et de 15h à 19h.

Horaires de tonte le dimanche : De 10h à 12h et dans certaines communes, de 16h à 18h.

Horaires de tonte les jours fériés : De 10h à 12h.

🚧 Pas de brûlage de déchets verts

🚧 Date à retenir

Marché nocturne et feu d'artifice le 21 juin de 17h à 22h

Election du CMJ le Samedi 22 juin de 9h30 à 11h30

Passage Tour de France du 9 juillet

La séance est levée à 19h44

Le Maire,
Chantal CREPAT

Le Secrétaire de séance,
Bernard MITTON